



PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des Territoires

Service eau environnement et forêt

Orléans, le 09 mai 2016

Projet d'arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'être classées nuisibles dans le Loiret pour la campagne 2016-2017

SYNTHESE OBSERVATIONS DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC ORGANISEE
DU 13 AVRIL AU 04 MAI 2016

Le projet d'arrêté cité ci-dessus, concernant trois espèces du groupe 3, a été soumis à la participation du public.

Une seule personne a formulé des observations par courrier lors de cette participation, indiquant le souhait de ne pas classer nuisible le blaireau.

Cette observation s'avère hors sujet : elle porte sur le blaireau nullement concerné par le projet d'arrêté préfectoral en question mis à la participation du public.